



COOPÉRATIVE
DE SERVICES À DOMICILE
DE LA MRC DE MONTMAGNY



FONDATION
VIVRE À DOMICILE

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Fondation *Vivre à domicile*, une aide pour demeurer chez soi!

Montmagny, le 14 mai 2013. – Devant le constat du nombre toujours croissant de personnes âgées vivant dans l'isolement et ayant besoin de services pour demeurer dans leur foyer, la Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny annonce aujourd'hui la création de la Fondation ***Vivre à domicile***.

En effet, la MRC de Montmagny figure parmi les territoires de la région administrative de Chaudière-Appalaches dont la proportion d'aînés d'au-delà de 65 ans est la plus significative (21,7%); elle devrait passer à 36,8% d'ici 2031. Notre territoire sera l'un des plus touchés par le vieillissement de la population dans les prochaines années. Actuellement, le revenu moyen des gens recevant des services à domicile est de 22 000\$ par année, ce qui implique une capacité de payer limitée. En comparaison, en 2010, le seuil de la pauvreté au Québec se situait à 21 772\$ pour une personne seule. Par ailleurs, c'est plus d'une centaine de nouveaux clients identifiés par année qui démontrent des troubles cognitifs, sollicitant l'appui de leur entourage. Ces données expriment clairement les nombreux besoins du milieu, dont ceux des proches-aidants.

Depuis quelques années, la Coopérative constate un décrochage de la clientèle en raison de la faible indexation des programmes (Programme d'exonération en aide financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) et Crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée) et la croissance des coûts liés à la dispense de services de qualité. Cette réalité est d'autant plus vraie lorsque la clientèle requiert une certaine intensité de services due à son état de santé. Ce sont ces raisons notamment qui ont motivé les administrateurs de la Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny à constituer une Fondation.

À des fins purement charitables, la Fondation ***Vivre à domicile*** offrira une aide financière aux personnes démunies (les aînés, les handicapés) afin de leur permettre l'accessibilité à des services d'aide à domicile et ainsi la possibilité de demeurer à la maison dans des conditions décentes, et ce, en complémentarité avec les programmes gouvernementaux.

L'objectif de la Fondation est d'assumer une partie raisonnable de la facture des services d'aide domestique, d'assistance à la vie quotidienne et de répit. Pour ce faire, la Fondation a défini le programme *Bien chez soi* qui établit les critères d'admissibilité à l'aide financière pour les personnes démunies.

Une grille d'évaluation sera privilégiée comme outil et servira à établir l'admissibilité. Celle-ci tiendra compte de la grille déjà existante du PEFSAD, basée sur les revenus de la clientèle, des besoins de celle-ci et/ou d'un référencement par le Centre de santé et de services sociaux du territoire (CSSSML). Ainsi, les personnes les plus démunies auront droit à l'aide financière de la Fondation ***Vivre à domicile***. Le montant résiduel à payer par la clientèle ne dépassera pas la moitié de la facture à payer, une fois les aides financières appliquées. Par ailleurs, la Fondation ***Vivre à domicile*** fera la promotion d'activités complémentaires au soutien à domicile.

Pour l'instant, le conseil d'administration provisoire de la Fondation est constitué de Mme Madeleine Corriveau à titre de présidente, M. Jean-Claude Lavoie à titre de vice-président et de Mme Georgette Lavertu à titre de secrétaire-trésorière. Une assemblée générale est à prévoir

sous peu en vue de l'élection du premier conseil d'administration; plusieurs activités de financement sont à venir.

La population peut offrir son appui :

- Don individuel offert par chèque, argent comptant ou carte de crédit
- Don à la mémoire d'un être cher lors d'un décès
- Don par testament
- Don d'actions, de biens ou de police d'assurance
- Don lors d'une activité de financement.

Des reçus d'impôt seront émis.

La Fondation **Vivre à domicile** a besoin de bénévoles pour participer à l'organisation de ses activités bénéfiques.

Pour obtenir plus d'information ou pour faire un don, communiquez au 418 248-2433 ou par courriel à info@fondationvivreadomicile.com. Également, vous pouvez visiter notre site Internet au www.coopds.com.

En cette année du 15^e anniversaire de sa fondation, la Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny se démarque grandement à l'échelle provinciale, régionale et locale: Lauréate du prix *Les Mercuriades 2013* pour la «*Gestion proactive de la main-d'œuvre*», lauréate au Gala *Prestige Desjardins 2012* dans la catégorie «*Entreprise de services*» de même que finaliste pour le *Prix du Public* et également finaliste au Gala des *Prix d'excellence des services de santé et des services sociaux et communautaires de Chaudière-Appalaches édition 2012-2013*, dans la catégorie «*Initiatives régionales*» et enfin, finaliste dans la catégorie «*Économie sociale*» au Gala *Les Pléiades*.

La Coopérative compte maintenir une présence «active et vivante» dans la communauté et le milieu coopératif et assurer une relation de proximité avec les organismes afin de consolider ses services à la population.

-30-

Source : Louise Soucy
Directrice générale
418-248-2433

Information : Madeleine Corriveau
Présidente
418-248-2433